

Bilan de destruction à tir d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts
pour la campagne 2018-2019

à retourner avant le 1er septembre 2019 à :

Direction départementale des territoires du Cher
6 place de la Pyrotechnie – CS 20001 – 18019 BOURGES Cedex
ou
ddt-ser-bfcn@cher.gouv.fr

à défaut de la transmission de ce compte rendu,
il ne pourra être délivré de nouvelle autorisation pour l'année suivante.

Nom du bénéficiaire de l'autorisation :

Adresse bénéficiaire de l'autorisation :

.....

Date de l'autorisation :

Mentionner UNIQUEMENT les prélèvements réalisés dans les périodes autorisées par l'arrêté préfectoral

Groupe 1	détruits
Chien viverrin	
Vison d'Amérique	
Raton laveur	
Bernache du Canada	
Groupe 3	détruits
Pigeon ramier	

Groupe 2	détruits
Fouine	
Martre	
Renard (mars 2019)	
Etourneau sansonnet	
Corneille noire	
Corbeau freux	
Pie bavarde	

Fait à _____, le _____

Signature